

États-Unis a annoncé aujourd'hui que j'ai accepté son invitation à me rendre à Washington le 12 février prochain. Lorsque l'ambassadeur des États-Unis, M. Steinhardt, est passé chez moi hier matin pour me transmettre l'invitation du président Truman, j'ai répondu, naturellement, que j'acceptais avec plaisir.

Le président a aimablement exprimé le désir de renouer connaissance avec moi, de traiter de questions qui nous sont d'un intérêt commun en tant que voisins et d'examiner la situation mondiale par rapport à nos deux pays.

Tous savent quels avantages inestimables l'amitié de feu le président Roosevelt pour le premier ministre de notre pays a valu au continent et au monde entier. Le président Truman a exprimé le désir, que je partage pleinement, de conserver leur caractère amical aux relations personnelles qui existent entre les chefs des gouvernements de nos deux pays. Les députés se rappellent qu'en juin 1947, sur l'invitation de mon prédécesseur, le président Truman a fait à Ottawa un séjour à la fois utile et agréable.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je dépose le texte, en français et en anglais, des termes de l'union de Terre-Neuve avec le Canada, ainsi que les réponses aux questions soulevées par la délégation terre-neuvienne lorsqu'elle est venue discuter les termes de l'union.

Je dépose également les décrets du conseil, adoptés depuis la prorogation du Parlement, relativement au transfert de fonctions; les décrets du 17 août 1948, du 5 novembre 1948, deux décrets du 15 novembre 1948 et un du 8 décembre 1948.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Je dépose sur le Bureau le rapport annuel, en anglais et en français, du ministère du Revenu national pour l'année terminée le 31 mars 1948.

Je signale, en outre, à propos de l'exportation de pétrole et de bois de pâte, que depuis le dernier rapport soumis au Parlement, aucun règlement ni ordonnance n'a été édicté sous l'empire des règlements visant le pétrole et le bois de pâte, établis en conformité du chapitre 63 des Statuts révisés du Canada, 1927.

Pour ce qui est de l'accord intervenu entre le Canada et le Royaume-Uni relativement à l'impôt sur le revenu, aucun règlement ni ordonnance n'a été édicté sous l'empire du chapitre 38 des Statuts de 1946, qui traite de l'accord en matière d'impôt sur le revenu intervenu entre le Canada et le Royaume-Uni.

En ce qui concerne l'accord intervenu entre le Canada et le Royaume-Uni en matière de droits successoraux, aucun règlement ni ordonnance n'a été édicté sous l'empire du chapitre 39 des Statuts de 1946, où figurent les articles relatifs à l'accord intervenu entre le Canada et le Royaume-Uni en matière de droits successoraux.

En ce qui concerne l'accord fiscal canado-américain, aucun règlement ni ordonnance n'a été édicté sous l'empire de la convention relative aux droits successoraux figurant au chapitre 31 des Statuts de 1934, depuis le dépôt de ces documents à la Chambre, le 20 mars 1946.

(Pour la liste complète des rapports et documents déposés, voir les *Procès-verbaux*, n° 2, du 27 janvier 1949.)

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Si la Chambre veut bien m'accorder son consentement unanime, je proposerais:

Que M. William Henry Golding, député du district électoral d'Huron-Perth, soit désigné président suppléant des comités pléniers de la Chambre.

J'ai cru que la façon dont l'honorable député s'est acquitté de ses fonctions au cours de sessions précédentes me vaudrait à l'heure actuelle le consentement unanime que je sollicite. Avec l'appui du très honorable ministre du Commerce (M. Howe), je propose donc cette motion.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MODE DE PROCÉDURE

Le très hon. M. St-Laurent: La discussion qui a eu lieu hier au sujet de la procédure à suivre aujourd'hui s'est terminée de la façon suivante, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 12:

Le très hon. M. St-Laurent: Afin de ne pas déclencher un débat, je veux bien retirer la motion, tout en espérant que les honorables députés voudront bien demain procéder au débat sur l'Adresse.

Le chef de l'opposition (M. Drew) a déclaré:

Afin de dissiper tout malentendu, je parlais d'une motion présentée sous une certaine forme. Or le premier ministre a laissé entendre qu'il consentirait à retirer cette motion. Cela nous mène à un autre point. On ne saurait s'opposer à ce que le débat se poursuive de la façon régulière, en ce qui concerne les motionnaires, mais la proposition voulant que le chef de l'opposition et le premier ministre prennent la parole immédiatement après les parrains de l'Adresse ne se fonde, autant que je sache, sur aucun précédent. Cette proposition est inacceptable. Le discours du trône n'a été lu qu'aujourd'hui; or le débat portera sur ce discours et la coutume veut qu'on per-